

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021**

Régulièrement convoqué le 7 janvier 2021, le conseil municipal s'est réuni le 12 janvier 2021 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Alain BAMET, Antoine BELICARD, Jean-Charles CLAUDEL, Joëlle DAILLY, Michèle DORIN, Vincent JACQUET, Julie JUGNET, Sébastien PRADES, Jean-François SANVERT.

Absente et excusée : Lydie RONDY

Mr SANVERT Jean-François et Mme DORIN Michèle ont été nommés secrétaires de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 21 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Renouvellement Rythmes scolaires :

Mme JUGNET Julie, Présidente du SIVOS nous fait part du courrier reçu par l'académie de Dijon sur le renouvellement des rythmes scolaires qui arrive à échéance en fin d'année scolaire 2020/2021. Cette procédure doit être renouvelée tous les trois ans. En 2018, il avait été décidé, que l'organisation scolaire passe à 4 jours au lieu de 4.5 jours pour l'école maternelle et primaire de la Commune de Saint Pierre Le Vieux. Le conseil municipal délibère et accepte avec 9 voix pour et 1 abstention, le renouvellement des rythmes scolaires à 4 jours.

Bornage de la parcelle 48 :

Le Géomètre du Cabinet CMG Selas, Mr GELIN est venu poser une borne pour délimiter la parcelle 48 de Mme PINATTON Elsa au lieu-dit « Les Bajais ». Le Sysdel pourra venir contrôler la distance de l'arrivée du réseau électrique à la limite de propriété de la parcelle 48 et faire un devis. La distance étant inférieure à 100 m, le coût des travaux de raccordement sera donc à la charge de Mme PINATTON La commune prendra en charge le coût du bornage.

Tableaux des effectifs des agents communaux :

Comme chaque début d'année, le tableau des effectifs a été validé par le maire. Il se compose de deux agents contractuels à temps non complet en filière administrative et un agent titulaire à temps complet en filière technique.

Questions diverses :

Il est décidé de contacter l'entreprise AUBLANC pour demander un devis concernant la remise en état de l'abri bus qui a été endommagé par les cars Michel. Contact sera pris avec l'entreprise des cars Michel pour qu'ils activent leur assurance .

Compte tenu du couvre-feu, il a été décidé d'éteindre l'éclairage public de 20 heures à 6 heures du matin à partir du 18 janvier 2021. La demande sera faite auprès du SYSDEL.

Compte tenu de l'arrêt maladie temporaire de Mme FAYARD, la réouverture de l'agence postale devient urgente. Sur 8 Voix pour et 2 absentions, une candidature a été retenue pour un CDD de remplacement.

Il est décidé de changer les boîtes aux lettres situées devant le panneau d'affichage de la mairie puisqu'elles prennent l'eau. Mr BAMET se charge de l'achat de celles-ci.

Il a été décidé que certaines commissions déjà en place puissent s'ouvrir aux habitants de la commune qui le souhaitent : voirie, sentiers, cimetière, communication/site, CCAS, Bois et terrains notamment.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôture la séance à 22 H 30